

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 26 juillet 2018

Le vingt-six juillet deux mille dix-huit, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Christophe BOULET, Cyril GUILBAUT et Patrick DRON, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Rapport du délégué et publication du rapport communal

Le rapport du service assainissement communiqué comme chaque année par le fermier VEOLIA est présenté dans ses grandes lignes au conseil municipal. Celui-ci accepte que les chiffres énoncés soient inscrits dans le rapport communal sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2017 qui sera publié sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

II- ACHAT D'UN CAMION ET DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET M14 2018

Achat d'un camion

Mme le Maire explique que le fourgon Opel Vivaro est hors service, et que la réparation de l'embrayage coûterait plus de 4 000 euros HT (alors que ce fourgon a 16 ans et plus 250 000 km).

Lors de la réunion de travail du 5 juillet dernier, les conseillers municipaux ont pu discuter de l'opportunité d'acquérir un Nissan Cabstar 140 avec benne, à un prix de 17 500 euros HT (21 000 euros TTC, la TVA étant récupérée un an après). Ce modèle convenant parfaitement à un usage communal, il a été décidé d'aller le voir dans le Pas-de-Calais pour juger de son état général. Cette visite a permis de conclure la vente : ce camion date de 2013, est en bon état, et n'a que 84 000 km. Les pneus arrière seront remplacés par le vendeur, ainsi que les feux « arrière » et deux charnières de coffre. Restera à mettre en place un gyrophare, des bandes réfléchissantes, et le logo d'Arrest. L'ancien véhicule pourrait faire l'objet d'une offre de reprise. Mme le Maire explique enfin que la trésorerie communale permet de payer le camion sans contracter d'emprunt.

Décision modificative

Afin de mandater l'achat de ce véhicule, il est nécessaire de transférer la somme de 21 000 euros du fonctionnement (023) à l'investissement (021), en les déduisant de l'excédent placé à l'article « bâtiments publics » (615221). A l'occasion de cette décision modificative, des crédits seront également déplacé de l'article 615221 : à l'article 7398 - 2 600 euros pour le financement du service commun du droit des sols (instruction des dossiers d'urbanisme par la CABS depuis le 1^{er} janvier 2017), et à l'article 739211 - 4 400 euros pour le remboursement à la CABS des fonds d'aide périscolaire de l'Etat.

III- TRAVAUX DE VOIRIE

Bordurage rue du Château

Mme le Maire explique que l'entreprise STPA qui travaillait sur le lotissement de La Sollette a eu l'occasion de réaliser les travaux rue de Château tant qu'elle se trouvait encore dans la commune. Le bordurage a donc été effectué de la propriété de M. Mme BUTEL à celle de M. Mme CORROYER. M. BUTEL devra rehausser son terrain derrière la bordure basse permettant l'accès des véhicules à sa propriété.

Plateau surélevé rue à Cailloux

Le devis de création d'un plateau avant le carrefour du lotissement de La Sollette a été rectifié à la baisse, en prenant l'option d'un enrobé noir plutôt que rouge. Mme le Maire rappelle que cet ouvrage permettra de ralentir la circulation rue à Cailloux, et de sécuriser l'accès au lotissement. Le conseil municipal accepte ce devis de 9 122.40 euros HT.

Rue de Bas

Après nouvel avis pris auprès des services techniques de la CABS, Mme le Maire rapporte qu'un rebouchage des trous avec un matériau calcaire et du tout-venant pourrait suffire à stabiliser la route, à la condition que les véhicules ne passent plus et que le ruissellement des eaux soit géré en amont, vers le dépôt communal. Les employés communaux se chargeront de ces travaux.

Rue de Drancourt

Les services techniques de la CABS ont été sollicités pour proposer des solutions sur certains tronçons de la rue de Drancourt, sans attendre une réfection complète, non prévue à ce jour. Une rencontre aura lieu sur place le 27 juillet vers 8h00.

Travaux sur la traversée du village

Mme le Maire signale que la CABS procède actuellement à des relevés de niveaux du rond-point de la rue Basse Boulogne à la sortie du village, rue de Catigny ; le projet de réfection de la place et de mise hors gel de la traversée d'Arrest est donc relancé.

Mise en peinture du poste EDF

A quelques jours de la réunion de validation des projets, la FDE80 a fait savoir qu'un des trois projets choisis par le conseil municipal n'avait pu être retenu ; un troisième artiste devait être sollicité rapidement. Mme le Maire a donc recontacté KB2 GRAFF et l'artiste a envoyé de nouvelles propositions qui ont pu être retournées à temps à la FDE80. Au final, ce 3^{ème} projet a été retenu. Ces esquisses pourront être rediscutées avec l'artiste avant le début des travaux. Le nettoyage sera géré par une association choisie par la FDE. La commune se chargera de son côté de réparer les gonds de la porte du poste et de cacher les carreaux de verre cassés.

IV- PROJET DE LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées demande aux communes ne s'étant pas encore prononcées ou ayant refusé en 2017 l'adhésion au projet de label de se positionner de nouveau.

Mme Maire a obtenu récemment des informations supplémentaires concernant ce projet : le label doit être considéré comme un levier contribuant au développement économique, touristique et culturel du territoire. Pour les communes membres, des actions en faveur du patrimoine (industriel, agricole, associatif pour Arrest) tels que visites, expositions, ateliers scolaires...pourront être développées. Des guides pourront être formés au niveau du Pays, et une assistance technique sur des dossiers de conservation ou de restauration de patrimoine pourra être reçue. Ce label permettra d'engager des actions visant à sensibiliser la population et à l'impliquer dans la valorisation de son lieu de vie. Le coût pour les communes variera en fonction des mesures mises en place, et sera indexé sur le nombre d'habitants (entre 0.50 et 1.50 euro).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 5 voix « pour » et 7 abstentions, de s'engager dans le processus de labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire.

V- QUESTIONS DIVERSES

Avenir des Syndicats intercommunaux d'eau potable

Mme le Maire expose au Conseil municipal qu'une réunion a été organisée par le SIEP afin de présenter aux élus les conséquences de la loi NOTRe sur le devenir des structures syndicales par rapport aux intercommunalités. L'exercice de la compétence eau potable par les communautés d'agglomération engendrerait notamment des conséquences néfastes en termes

de gestion et de prise de décisions, voire de prix de l'eau. En effet, le réseau de canalisations maîtresses dessert deux ou trois intercommunalités, et les réservoirs ou forages n'alimentent majoritairement que rarement la structure intercommunale sur laquelle ils se trouvent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet donc le souhait de conserver une structure dédiée à l'eau sous la forme d'un syndicat mixte ou intercommunal, sachant que les trois syndicats en place dans le secteur (SIEP, SIBM et SIA) ont émis de leur côté le souhait de fusionner. Cette fusion permettrait de garantir l'existence d'une structure pérenne dédiée à la gestion de l'eau potable qui pourra garantir un renouvellement de réseau pour les générations futures.

Travaux au stade

L'assemblée générale de l'ASA a vu élire un nouveau président en la personne de M. Guillaume DRON. A la demande de l'association, le conseil municipal accepte de fournir le carrelage nécessaire à la réfection des douches, d'un montant de 365.46 euros HT. Les membres du club participeront à la pose. M. DUPONCHELLE sera de plus contacté au sujet de projecteurs défectueux.

Mme le Maire explique que les jeunes de St-Valery-sur-Somme utilisent toujours les structures arrestoises ; le club de St-Valery a en échange payé la peinture de traçage des lignes.

Terrain de pétanque

Des graviers ont été commandés à la société SILMER afin de regarnir le terrain de boules d'ici le concours de pétanque de la Batterie-Fanfare, le 5 août.

Contrat de travail

Un contrat CUI de 35 heures a pu être renouvelé par Pôle Emploi pour José VIDAL; la prise en charge de l'Etat est de 40% sur les 20 premières heures hebdomadaires, avec charges patronales réduites. Mme le Maire explique qu'un contrat d'embauche sera signé à la suite, le 1^{er} juillet 2019.

Maisons fleuries

Le passage du jury dans le village a eu lieu le 20 juillet dernier. La remise des prix aura lieu le vendredi 5 octobre à 18h00 (la veille de l'Opération Brioches qui est maintenue). La Potagère sera contactée pour une intervention ; il sera également demandé à M. Emile DEMAY s'il est d'accord pour prendre la parole lors de cette soirée. Une réunion de la commission du fleurissement se tiendra en septembre afin de revoir le règlement du concours.

Festivités de fin d'année

Mme le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à la façon de décorer le village lors de la période de Noël : faut-il limiter les illuminations communales pour limiter le coût de l'entretien et de l'accrochage, faire participer la population avec des décorations originales, etc. Plusieurs idées sont émises : concours de maisons illuminées, mise en ligne sur le site internet d'idées de décorations pour les Arrestois, diminution de la période d'allumage... Cette année pourrait servir d'année charnière dans la façon d'appréhender cette période festive.

Pour ce qui est de l'animation du Noël de l'école, l'avis des enseignants sera demandé.

Accueil de loisirs

La fête de fin de centre aura lieu jeudi 2 août. Les conseillers municipaux y sont conviés. Malgré un démarrage difficile, les inscriptions à l'ALSH montent finalement à 41 enfants environ.

Mme le Maire signale que Roselyne DUPUTEL, employée communale depuis 1992 à la cantine puis à l'animation, fera valoir ses droits à la retraite après le centre. Le conseil municipal accepte de lui verser une prime de 150 euros à cette occasion. Mlle Julie KROLE, employée par la CABS qui a déjà remplacé Roselyne sur certaines périodes, lui succédera sur le poste.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Corinne FORESTIER demande si les manégiens étaient satisfait du déroulement de la fête. Mme le Maire répond qu'ils n'ont pas eu de doléances particulières. L'an prochain, ils seront réunis une semaine avant leur installation afin de parfaire le placement de leurs attractions.

Le problème de la sono portative ayant déchargé la batterie du camion lors de la retraite aux flambeaux est soulevé.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG évoque le coût des photocopies qui est désormais retenu sur le budget des enseignants. Mme le Maire répond qu'il s'agit là d'une décision de la Communauté d'Agglomération, l'enveloppe budgétaire de l'école ayant été légèrement augmentée. Mme FOUQUEMBERG souhaite que ce problème soit remonté à la CABS. Mme le Maire explique qu'elle alerte régulièrement l'organisme intercommunal de divers dysfonctionnements qu'elle rencontre, mais qu'il n'est pas toujours facile de se faire entendre. A ce propos, elle invite les conseillers municipaux à assister au moins une fois à un Conseil communautaire.

Mme FOUQUEMBERG demande combien de parents ont répondu favorablement à la mise en place d'un accueil à Arrest le mercredi. Mme le Maire répond que seules 12 réponses allaient en ce sens ; l'accueil aura donc lieu à l'extérieur à la rentrée, les parents devant y amener leurs enfants.

Mme FOUQUEMBERG évoque les menus de la cantine qui ne sont pas toujours très équilibrés. Mme Delphine FORESTIER, si elle l'a parfois constaté, explique cependant que les repas du nouveau prestataire sont généralement de meilleure qualité qu'auparavant.

Mme FOUQUEMBERG demande quels sont les travaux qui doivent commencer sur la nouvelle mairie. Mme le Maire explique que la DETR a été attribuée à Arrest, l'arrêté restant à venir. Le maître d'œuvre a d'ores et déjà été alerté et doit reprendre sa mission à la rentrée, avec les appels d'offres.

Mme Catherine CAUDRON évoque l'abri de la salle des fêtes qui n'est pas terminé. M. Armel BOUCHARD répond que le couvreur a commandé les tôles de toit. Mme le Maire a relancé M. AUMAURY au sujet du garage du logement de l'ancienne poste. L'entreprise CRUZEL devrait commencer l'isolation de la salle des fêtes dès le mois de septembre.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'A', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE D'ARREST' at the top, 'R.F.' in the center, and '(SOMME)' at the bottom. The center of the stamp features a small emblem or coat of arms.